

## **LE DÉPART DES ESPAGNOLS DE BLAVET, EN 1598 ET L'EMBARQUEMENT DE CHAMPLAIN POUR CADIX**

Par le traité de Vervins, signé le 2 mai 1598, le roi d'Espagne, Philippe II, acceptait de retirer ses troupes de Blavet (le futur Port-Louis) qu'elles occupaient depuis le 28 août 1590 ; mais il spécifiait que son artillerie, ses munitions de guerre, ses meubles et ses hardes lui seraient laissés et qu'il aurait le droit de démanteler la place que le général don Juan del Aguila avait puissamment fortifiée. Pour cet embarquement et ce démantèlement on prévoyait un délai de trois mois.

Pedro de Zubiaur, général de l'armée navale espagnole, qui avait, en avril 1591, transporté à Blavet le deuxième contingent de soldats (contingent de deux mille hommes), fut chargé par Philippe II du rapatriement des troupes, des canons et des munitions. Henri IV, de son côté, confia à Charles de Cossé, maréchal de Brissac, lieutenant général en Bretagne, le soin d'aider Zubiaur à organiser le départ.

Depuis huit ans, les Espagnols n'avaient guère cessé de s'approvisionner sans scrupules aux dépens des paysans de Basse-Bretagne : aussi le premier soin du maréchal de Brissac fut-il de chercher à procurer des vivres à ces pirates pour mettre un terme à leurs rapines. Dès le 12 juin, il tint conseil à Hennebont, en présence de Jérôme d'Arradon, seigneur de Quinipily, gouverneur de la ville, de René d'Arradon, gouverneur de Vannes, et de Julien de Montigny, seigneur de la Hottière que nous retrouverons plus loin. Les Hennebontais signalèrent qu'en prévision du siège

de Blavet par Henri IV, les munitionnaires du roi avaient entreposé quantité de blé dans les greniers d'Adrien Le Brecq et de Guillaume Hervo, et qu' « à présent que Dieu nous avait bénis de la paix », on ferait peut-être bien de disposer de tout ce grain en faveur des Espagnols. Brissac fut de cet avis et il obligea le commis du munitionnaire à livrer trente tonneaux de seigle.

Cependant le maréchal ne disposait encore d'aucun crédit et il fallut dix ans de procédures pour que le seigle d'Hennebont soit enfin payé au munitionnaire par les Etats de Bretagne (1). Pour se procurer les fonds nécessaires, Brissac s'adressa au roi qui, par lettres patentes en date du 11 juillet, décida de faire lever, avec la plus grande diligence, sur les trente villes de la province considérées comme les plus importantes, la somme de 16.283 écus 26 sols. Cette somme paraissait devoir être suffisante pour couvrir les frais de « l'embarquement, l'envoi et la conduite des Espagnols qui étaient restés en notre ville et fort de Blavet » (2), et, en attendant que la levée fût faite, Nantes, Rennes, Vannes et Hennebont consentirent volontiers à régler les premières dépenses.

Il fallut d'abord trouver des navires, et les navires étaient fort rares. On ne craignit pas d'inspecter tous les ports de la province et, même, François Le Roux qui, le 15 juillet, fut envoyé, dans ce but, à Saint-Malo, fut chargé aussi de se rendre à Granville. Georges de l'Isle prospecta Brest, le Conquet, Roscoff et Morlaix ; Pierre de Vault, Saint-Brieuc, Paimpol et Lannion (15 juillet) ; et Robert de la Chasse, Concarneau, Quimper, Penmarc'h et Audierne (9 août). Pedro de Zubiaur de son côté ne restait pas inactif.

Tout en travaillant à se procurer des navires, Brissac s'occupait de l' « avitaillement » de la flotte. Le 4 août, Guillaume Durand, maître du *Claude* de Quillebeuf, apporta de Belle-Isle les 250 quintaux de biscuits et les 12 ton-

---

(1) Arch. I.-et-V. C 3758. Le Parlement arrêta que les 4 marchands d'Hennebont qui s'étaient portés cautions, payeraient le munitionnaire, que la communauté de ville les rembourserait et que les Etats de Bretagne à leur tour rembourseraient la communauté. Ce qu'ils firent. Arch. I.-et-V. C 2889 et Arch. nat. E 2<sup>e</sup> fol. 45 v<sup>o</sup>.

(2) Arch. I.-et-V. 1 Ba 10 fol. 166.

neaux de frôment livrés par Albert de Rousselet, sieur de la Pardieu. Le même jour également furent reçus 15 tonneaux de vin de Gascogne expédiés par Pierre de Cernat, marchand à Saint-Macaire. Le 8 août, les bourgeois d'Hennebont procurèrent à Pedro de Zubiaur, ou plutôt à « Jouan de Moignesse », son maître des vivres, 7 tonneaux de froment et 1 tonneau de seigle destinés à compléter la livraison d'Albert de Rousselet. Les 9 et 15 août, les négociants vannetais Jacques Facher, Julien Belhomme et Julien Bihouy acheminèrent sur Blavet 22.000 livres de « chair » de bœuf. Les transports de vivres à bord de la flotte furent, jusqu'au 13 août, exécutés par la gabarre de Jean Tanfret.

Le 12 août, les six charpentiers qui avaient aidé à l'embarquement des canons, balles, munitions et autres choses de prix appartenant aux Espagnols « tant au fort que ville dudit Blavet », furent congédiés ; tandis que les trois gabarres de Vannes qui, à partir du 15 juillet, avaient été utilisées pour effectuer le chargement, ne cessèrent leur service que le 22 août. Tout alors était enfin prêt et, si la flotte ne partit pas ce jour-là même, elle mit à la voile le lendemain : car, le 23 août, Roland Cocquet, chevaucheur de l'écurie du Roi, fut dépêché à Henri IV pour lui porter la nouvelle de l'embarquement des Espagnols (3).

La flotte comprenait en tout dix-sept navires, tant grands que petits et, parmi les plus grands figuraient le *Jacques* et le *Saint-Julien* appartenant, l'un et l'autre, à Julien de Montigny, seigneur de la Hottière, un intrigant qui, après avoir embrassé le parti de l'infante Isabelle et s'être mis au service de Philippe II, devait se ranger brusquement aux côtés de Henri IV et devenir bientôt capitaine des galères royales (4).

La Hottière fréta ces navires le 15 juillet, moyennant la somme de 2.225 écus, dont 900 furent versés le jour même et 1.034 le 16 septembre 1699 (5). Ces bâtiments avaient été armés pour un voyage aux Canaries et en

(3) Arch. I.-et-V. C 3758.

(4) Carné (Gaston de) *Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne*. Vannes, 1899, t. II, p. 177.

(5) Arch. I.-et-V. C 2925 et Bibl. nat., mss. fr. 18164, fol. 80.

Espagne d'où ils devaient revenir en Bretagne pour repartir aussitôt pour Terre-Neuve ; il fallut y faire des planchers pour les adapter au transport des troupes. Le *Saint-Julien*, de 500 tonneaux, était commandé par un « capitaine provençal » que M. L. A. Vigneras a identifié comme étant Guillemo Eleno. Ce capitaine, « l'un des meilleurs marins de France », engagé par Philippe II comme pilote général de ses armées, était l'oncle du jeune Samuel Champlain qui devait plus tard être le fondateur de Québec et qui, pour lors, venait de faire campagne en Bretagne comme maréchal des logis dans l'armée royale, ayant servi successivement sous les maréchaux d'Aumont, d'Épinay-Saint-Luc et de Brissac.

La paix une fois signée, Champlain, assoiffé d'aventures, était venu à Blavet pour y embarquer sur le navire de son oncle. C'est lui qui, dans ses mémoires, nous raconte la traversée. Dix jours après leur départ de Blavet, ils se trouvèrent à hauteur du dangereux Cap Finistère, mais ils ne purent apercevoir ce cap à cause d'un brouillard intense, d'un brouillard si épais que le vaisseau amiral commandé par Pedro de Zubiaur, ne put éviter un rocher, et il fallut, le lendemain, mouiller aux îles Bayona, en Galice, pour réparer l'avarie dont ce vaisseau était victime. On demeura six jours dans les eaux de ces îles, puis on leva l'ancre et, trois jours plus tard, la flotte doublait le cap Saint-Vincent et entraient bientôt à Cadix (6).

Le 15 septembre, un courrier partait de Séville, envoyé par la *Casa de la Contratacion* de cette ville, pour avertir le Conseil des Indes de l'arrivée de l'armée de Blavet (7).

Après le débarquement des troupes, le déchargement des canons et des munitions, tous les vaisseaux français repartirent pour la France, à l'exception du *Saint-Julien* que Pedro de Zubiaur avait jugé robuste et bon voilier, et

---

(6) Champlain (Samuel). *Narrative of a voyage to the west Indies and Mexico in the years 1599-1602, translated from the original and unpublished manuscript by Alice Wilmere*, Londres, 1859. Je remercie ici MM. Vigneras et Gildas Bernard qui m'ont indiqué et communiqué les extraits de ce livre qui intéressaient mon sujet.

(7) Arch. de Séville : *Arch. de Indias, Indiferente general* 1114 (comm. de M. Vigneras). C'est cette dépêche qui donne le nombre des navires de la flotte.

du *Jacques*, qui, tous les deux, furent retenus par don Francesco Colonna pour faire le voyage des Indes. Samuel Champlain (en principe du moins et M. Vignerac va se charger de nous éclairer sur ce point) partit de Sanlucar de Barrameda pour le Mexique avec le *Saint-Julien* (8), et, chose certaine, ce navire, faisant eau, fut vendu à la Havane. Le *Jacques* ayant également été mis en vente par les Espagnols, Julien Montigny de la Hottière reçut, par arrêt du 21 mars 1600, les vingt mille écus qu'on lui avait promis en cas de perte de ses navires (9).

Pour en revenir à notre sujet, l'armée espagnole a donc quitté Blavet le 22 ou, au plus tard, le 23 août ; mais d'où vient alors que Gaston de Carné ait cru pouvoir déduire d'un mémoire de La Hottière qu'elle n'était partie que le 9 septembre ? (10). Sans doute parce qu'il a confondu le départ des Iles Bayona avec celui de Blavet, mais, peut-être aussi, parce que le dernier Espagnol demeuré à Blavet en sortit le 7 septembre.

Le traité de Vervins, comme nous l'avons vu, avait autorisé la destruction de la place forte. Cette destruction, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, fut effectuée par des Français. Trois carabins du maréchal de Brissac, L'Escu, Cabannes et Tourville, furent chargés, le 5 août, d'en prendre la direction ; et, le 8 août, les ordres du maréchal furent distribués aux « paroisses circonvoisines » par le clerc de ses secrétaires, Laurent Théault, tandis que 216 pelles ferrées et 300 piques étaient préparées pour les paysans. Ces instruments devaient être plus tard abandonnés aux Blavetins pour achever de reconstruire leurs demeures. Tourville, Cabannes et L'Escu furent payés le 23 août, date du départ de la flotte, mais c'est seulement le 31 août que François Marquer, notaire royal à Hennebont, quitta Blavet, où il s'était occupé pendant trente-sept jours, du démantèlement des fortifications (11).

Don Juan de Venegas de Cordova, député du cardinal d'Autriche, séjourna quinze jours dans le fort « après

(8) Comm. de M. Vignerac.

(9) Arch. nat. E 2<sup>e</sup>, fol. 121.

(10) *Op. cit.*, II, p. 162.

(11) Arch. I.-et-V. C 3758.

l'embarquement des Espagnols, tant pour faire parachever le rasement d'icelui que pour pourvoir aux malades espagnols restés en la dite ville de Blavet ». Il dut partir le 7 septembre, considérant sa tâche comme accomplie, car il arriva à Rennes le 8 pour y loger à l'hôtellerie de la Harpe. Il avait reçu du maréchal de Brissac une haquenée qui fut vendue par la suite, et une chaîne d'or exécutée, pour 250 écus, par Cosme Ménard, orfèvre de Nantes (12).

Mais, malgré la surveillance de don Juan de Venegas de Cordova, comme malgré les soins des carabins Tourville, Cabannes et L'Escu, le « *Castillo del Aguila* », le Château de l'Aigle, ne fut pas entièrement démoli. Un état, daté de 1598, nous prouve que les deux bastions et la courtine qui font face à la ville, furent conservés, ainsi que les casernes, les corps de garde et la chapelle (13). Les Espagnols, en effet, se contentèrent de faire démolir le front de mer ; si bien qu'en mars 1614 les partisans du duc de Vendôme purent facilement se retrancher dans Blavet. Mais en définitive ce fut le maréchal de Brissac qui, en 1616, entreprit de relever les bastions du « boulevard inestimable » qu'il avait contribué à faire démolir, et ce fut lui aussi qui agrandit alors le plan primitif du château de l'Aigle dont il fit, telle qu'elle existe encore, la citadelle du Port-Louis (14). En 1637, quand le duc de la Meilleraye dressa l'inventaire de la place, il y trouva, oubliés dans une des casemates espagnoles, deux canons du temps de Philippe II (15). L'embarquement de l'artillerie, comme la destruction de la forteresse, n'avait pas été complet.

H.-F. BUFFET.

---

(12) Arch. I.-et-V. C 3758.

(13) Bibl. nat. Dupuy 7 et ms. fr. 3908.

(14) Dans mon ouvrage *Le Vieux Port-Louis*, paru à Mâcon en 1938, j'ai signalé Jacques Corbineau comme architecte de la citadelle en 1616-21, il faut lui adjoindre Léonard Malherbe et René Le Meunier, ses parents, sans doute ses beaux-frères (Arch. du Port-Louis, Etat Civil).

(15) Arch. du Morbihan, B 2785 : dans le Bastion de Groix.